

Décision N° ²⁰¹⁵⁻⁶⁷⁶ /MEMEASFP/CAB/DGFP/DFPIC du ^{17 SEPT 2015} portant
opérations de fin de semestre de l'année scolaire 2015-2016.

**LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'EMPLOI, DES AFFAIRES
SOCIALES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

- Vu La Constitution de la République de Côte d'Ivoire ;
- Vu La Loi n° 92-570 du 11 septembre 1992 portant statut général de la Fonction Publique ;
- Vu Le Décret n° 63-163 du 11 avril 1963 portant institution d'une indemnité représentative des frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le Décret n° 81-642 du 5 août 1981 ;
- Vu Le Décret n° 93-607 du 2 juillet 1993 portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu Le Décret n° 2007-695 du 31 décembre 2007 modifiant et complétant le décret n° 93-608 du 2 juillet 1993 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux ;
- Vu Le Décret n° 2012-1118 du 21 novembre 2012 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu Le Décret n° 2012-1119 du 22 novembre 2012 portant nomination des Membres du Gouvernement, tel que modifié par les décrets n° 2013-505 du 25 juillet 2013, n°2013-784, 2013-785 du 19 novembre 2013 et 2014-89 du 12 mars 2014 ;
- Vu Le Décret n° 2013-506 du 25 juillet 2013 portant attributions des Membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n° 2013-802 du 21 novembre 2013 ;
- Vu Le Décret n° 2014-320 du 04 juin 2014 portant organisation du Ministère d'Etat Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle ;
- Vu Le Décret n° 2015-445 du 24 juin 2015 portant attributions du Ministre d'Etat, Ministre de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle
- Vu Les nécessités de service

DECIDE

Article 1 : Les opérations de fin de semestre se présentent comme suit :

Premier semestre

Date d'arrêt des notes : Vendredi 29 janvier 2016
Calcul et vérification des moyennes : Du lundi 01 février au vendredi 05 février 2016
Conseil de classes : Du lundi 15 au vendredi 19 février 2016
Transmission des rapports de fin de semestre à l'Administration Centrale : Vendredi 04 mars 2016 (délai de rigueur)

Deuxième semestre

Date d'arrêt des notes : vendredi 20 mai 2016
Calcul et vérification des moyennes : Du lundi 23 au vendredi 27 mai 2016
Conseil de classes : Du lundi 30 mai au vendredi 03 juin 2016
Transmission des rapports de fin d'année à l'Administration Centrale : Vendredi 22 juillet 2016 (délai de rigueur)

Article 2 : Sous la supervision du Directeur Général de la Formation Professionnelle, les Directeurs Centraux en charge des établissements de formation professionnelle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Fait à Abidjan, le 17 SEPT 2015

Ampliations :

MEMEASFP/CAB	:	04
Inspection Générale	:	01
DGFP	:	01
DGAS	:	01
DGT	:	01
DGE	:	01
CDPE	:	01
CMR-FP	:	01
Directions Centrales	:	09
DR	:	15
DD	:	17
Etablissements Publics	:	59
Etablissements Privés	:	120
Associations et Syndicats	:	04



Moussa DOSSO